

22-06-05 Finances – Subventions Commune

Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry et intégration de locaux petite enfance – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes – Contrat Région Métropoles

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Centre Bourg et au regard de la baisse d'effectif dans ses trois groupes scolaires, la commune souhaite anticiper la fermeture malheureusement prévisible d'une de ses écoles.

Pour cela, la municipalité a prévu dans son plan de mandat et son programme pluriannuel d'investissement une extension et une réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry.

A cette occasion, il est également envisagé d'intégrer dans ce projet, des locaux de petite enfance, à savoir le relais petite enfance Galatée et le jardin d'enfants Pégase.

Les travaux devraient démarrer début 2023 et la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2024.

Le coût prévisionnel du projet qui devrait être labellisé Passivhaus est estimé, à ce jour, à 3 057 281 euros HT.

Afin de mener à bien ce projet, la commune doit rechercher toutes les subventions possibles lui permettant de supporter cet investissement et notamment auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire rappelle en effet que plusieurs dispositifs régionaux de soutien aux communes ont été déployés entre 2016 et 2021 notamment les Bonus Bourg-centre et Ruralité ainsi que le Bonus relance pendant la phase la plus aigüe de la crise sanitaire en 2020 et 2021 sur l'ensemble du territoire régional.

Au regard du succès de ces dispositifs d'intervention et des enjeux spécifiques rencontrés par les communes situées au sein des 4 métropoles du territoire régional, la Région a souhaité conforter son soutien, notamment par le biais d'un nouveau dispositif, récemment adopté, le contrat Région Métropoles.

Le contrat Région Métropoles s'adresse à l'ensemble des communes de moins de 30 000 habitants situées sur le territoire de l'une des 4 métropoles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement relevant des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire et notamment ceux concernant les bâtiments et équipements publics (construction et rénovation de bâtiments publics ouverts au public, rénovation énergétique, groupes scolaires, cantines, crèches, centres de loisirs, maisons des associations, maisons des services publics, cuisines centrales, ...).

Le projet d'extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry et l'intégration de locaux de petite enfance est donc éligible au contrat Région Métropoles.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| DEPENSES EN HT | |
|-----------------------|--------------------|
| Maitrise d'œuvre | 327 031 € |
| Travaux | 2 616 250 € |
| Missions annexes | 25 000 € |
| Diagnostics | 15 000 € |
| Relevé géomètre | 5 000 € |
| Etude géotechnique | 5 000 € |
| Labélisation | 15 000 € |
| Equipement divers | 49 000 € |
| TOTAL | 3 057 281 € |

| RECETTES | | |
|------------------------------------|--------------------|-------------|
| Financeurs | Montant | % |
| Région - contrat Région Métropoles | 602 857 € | 19.8% |
| Etat – DETR / DSIL | 360 000 € | 11.8% |
| Fonds de concours SEM | 1 047 212 € | 34.2% |
| Commune de Saint- Priest en Jarez | 1 047 212 € | 34.2% |
| TOTAL | 3 057 281 € | 100% |

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat Région Métropoles ou tout autre dispositif similaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat Région Métropoles ou tout autre dispositif similaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 8 juin 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 7 juin 2022

22-06-05 Finances – Subventions Commune

Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry et intégration de locaux petite enfance – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes – Contrat Région Métropoles

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. GEUSENS Christine - BOUGAULT Claude - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mr ZAVROSA
Mme GEUSENS à Mme PAPIN
M. BOUGAULT à M. JOTHIE
Mme CONVERT à Mme BISACCIA
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN